

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 64 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 19 Absent(s) excusé(s) : 30 Absent(s) : 7
---	---	--

Date de convocation : 26 septembre 2023

Vote(s) pour : 83  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 2 octobre 2023,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-10-02-CM-17.2 :

**Annulation de Fonds de Concours attribués aux communes de Marly, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny.**

Rapporteur : Monsieur Patrick GRIVEL

Le Conseil,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021 portant adoption du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2021 - 2026,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021, allouant à la Commune de Marly un fonds de concours pour un montant de 77 732 €,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 27 janvier 2020, allouant à la Commune de Saint-Julien-lès-Metz un fonds de concours pour un montant de 32 742 €,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 18 mars 2019, allouant à la Commune de Saulny un fonds de concours pour un montant de 47 615 €,  
 VU le compte rendu de la Commission d'attribution du 15 septembre 2023,

DECIDE l'annulation d'un fonds de concours d'un montant de 77 732 € attribué à la commune de Marly pour l'installation d'un éclairage au stade Delaître sur l'Autorisation de Programme 2021-2026,

DECIDE l'annulation d'un fonds de concours d'un montant de 32 742 € attribué à la commune de Saint-Julien-lès-Metz pour la construction d'une salle intergénérationnelle et associative sur l'Autorisation de Programme 2017-2021,

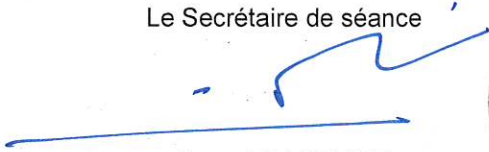
DECIDE l'annulation d'un fonds de concours d'un montant de 47 615 € attribué à la commune de Saulny pour la réfection du parking de la salle polyvalente sur l'Autorisation de Programme 2017-2021,

DECIDE d'abonder de 77 732 € l'Autorisation de Programme 2021-2026 pour la commune de Marly,

DECIDE d'abonder de 32 742 € l'Autorisation de Programme 2021-2026 pour la commune de Saint-Julien-lès-Metz,  
DECIDE d'abonder de 47 615 € l'Autorisation de Programme 2021-2026 pour la commune de Saulny.

Metz, le 3 octobre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS

Vendredi 15 septembre 2023

La commission d'attribution des fonds de concours s'est réunie à la Maison de la Métropole, le vendredi 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry HORY, Maire de Marly, Vice-Président en charge des finances et président de la commission.

### Etaient présents :

Représentants titulaires : T.HORY (Président, Marly), M.MICHEL (Purnoy-la-Chétive), R.PEULTIER (Rozérieulles), N.SPORMEYEUR (Saulny), M.WEBERT (Pouilly), P.GRIVEL (Laquenexy), C.ANCEL (Châtel-Saint-Germain), J.BAUCHEZ (Moulins-lès-Metz), A.FRITSCH-RENARD (Metz),

Services : M.HUGUENOT-MARCHAL, T.COURONNE.

### Etaient excusés :

F.GROSDIDIER (Président), F.ADDA (Woippy), J-L.BOHL (Montigny-lès-Metz), F.LOGIN (Amanvillers), P.HUBER (Chesny), D.DEFAUX (PLAPPEVILLE), S.ROUX (Mey)

Relevé de décisions sur les dossiers présentés
--

**La Commission d'Attribution a émis un avis favorable sur les propositions suivantes :**

- l'attribution d'un fonds de concours pour 16 projets et pour un montant total de 305 774 €. Les communes bénéficiaires sont : Ban-Saint-Martin, Chesny, Chieulles, Coin-sur-Seille, Metz, Pouilly, Purnoy-la-Chétive, Ste-Ruffine, Saulny.
- l'annulation de Fonds de concours précédemment attribués aux communes de Marly, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny.
- le report sur le présent mandat des reliquats de fonds de concours attribués sur le mandat précédent.

Sur la base de l'avis rendu par la commission, l'attribution d'un fonds de concours pour ces projets sera proposée au Conseil Métropolitain du 02 octobre 2023.

Le Président de la Commission

Thierry HORY,  
Maire de Marly



1

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20231002-2023-10-DC17-2-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-10-DC17-2  
**Date de décision :** lundi 2 octobre 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Annulation de Fonds de Concours attribués aux communes de Marly, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny  
**Classification :** 7.8 - Fonds de concours  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 04/10/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20231002-2023-10-DC17-2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-17-2.pdf

#### Historique :

03/10/23 16:39	En cours de création	
03/10/23 16:40	En préparation	Catherine DELLES
04/10/23 10:56	Reçu	Catherine DELLES
04/10/23 10:57	En cours de transmission	
04/10/23 10:58	Transmis en Préfecture	
04/10/23 11:02	Accusé de réception reçu	